



Conseil d'administration

340^e session, Genève, octobre-novembre 2020

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de l'emploi et de la protection sociale

Date: 12 octobre 2020

Original: anglais

Deuxième question à l'ordre du jour

Renouveler l'engagement de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes en approuvant un plan d'action et de suivi pour la période 2020-2030

Objet du document

La Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session (2012), a été mise en œuvre par le Bureau dans le cadre d'un plan de suivi de sept ans, qui s'est achevé le 31 décembre 2019. Le présent document propose les principaux volets d'un plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030. Il prend en compte la situation économique et sociale sans précédent engendrée par la pandémie de COVID-19, ainsi que les besoins actuels et futurs des mandants pour relever ce défi, mais aussi l'évolution du monde du travail, dans le contexte de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur les éléments proposés du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030 (voir le projet de décision au paragraphe 34).

Note: L'examen de cette question a été reporté de la 338^e session (mars 2020) du Conseil d'administration. Le présent document est une version révisée du document [GB.338/POL/2](#), mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis mars 2020.

Objectif stratégique pertinent: Emploi.

Principal résultat: Résultats 3, 4, 5 et 7.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations données par le Conseil d'administration guideront la planification et la mise en œuvre des futures activités du Bureau sur l'emploi des jeunes durant la période 2020-2030.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'action et de suivi.

Suivi nécessaire: Création d'un groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes; mise en œuvre du plan d'action et de suivi; et rapport biennal au Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT), service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB).

Documents connexes: Résolution et conclusions «[La crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action](#)», 2012; [GB.316/INS/5/2](#); [programme et budget pour la période biennale 2020-21](#); [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, et résolution](#), 2019.

► I. Historique et contexte

1. Face à un monde du travail en pleine mutation et à la persistance de la crise liée au COVID-19, qui a des effets disproportionnés sur l'emploi des jeunes partout dans le monde¹, le Bureau propose le présent plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes pour la période 2020–2030. Ce plan a pour objectif de renforcer les mesures prises par les pouvoirs publics et d'en accroître l'impact afin de remédier à la situation actuelle, que la crise du COVID-19 a exacerbée, et d'assurer un meilleur avenir professionnel aux jeunes. Dans sa proposition, le Bureau tient compte des enseignements tirés du plan de suivi pour la période 2012–2019², mis en œuvre conformément à la Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action et les conclusions qui l'accompagnent, adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session (2012) au lendemain de la crise financière de 2008–09. Le Bureau tient en outre dûment compte des spécificités régionales, nationales et locales³.
2. La crise due au COVID-19 inflige un triple choc aux jeunes: elle réduit considérablement les possibilités d'emploi s'offrant à eux et les pousse vers des emplois de moindre qualité; elle compromet leurs études et leur formation et pose des difficultés majeures à ceux qui cherchent à entrer sur le marché du travail ou à passer d'un emploi à l'autre. Selon les données disponibles, le chômage des jeunes augmente de manière rapide et significative depuis février 2020, phénomène qui touche davantage les jeunes femmes que les jeunes hommes⁴.
3. La crise aggrave en outre les inégalités structurelles et les vulnérabilités dans la société et dans le monde du travail, et a une incidence majeure sur les aspirations des jeunes. Il ressort d'une enquête menée en avril 2020 sur le thème des jeunes et du COVID-19⁵ que 38 pour cent des jeunes à travers le monde envisagent leurs perspectives de carrière avec incertitude et 16 pour cent avec appréhension. Les plus inquiets pour l'avenir sont les jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, dont 22 pour cent disent avoir des craintes quant à leurs possibilités de carrière. Les jeunes femmes sont, en moyenne, moins confiantes et ont plus de doutes quant à leur avenir que les jeunes hommes.
4. Avant la pandémie de COVID-19, la situation des jeunes sur le marché du travail était déjà précaire. En effet, le taux de chômage mondial des jeunes avait légèrement progressé, passant de 13,4 à 13,6 pour cent entre 2012 et 2019. Ce chiffre global masque d'importantes disparités entre régions, le taux de chômage des jeunes allant de 10,8 pour cent en Afrique à 22,9 pour cent dans les États arabes. Par ailleurs, les jeunes

¹ Le BIT se fonde sur la définition du mot «jeunes» retenue par l'ONU, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans. Toutefois, le Bureau a élargi la portée analytique de cette définition à la tranche d'âge 15-29 ans.

² GB.316/INS/5/2.

³ La mise en œuvre du plan d'action précédent, qui couvrait une période de sept ans, s'est achevée en 2019. Le plan proposé s'étend sur une période de dix ans, afin de l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

⁴ BIT, *Prévenir l'exclusion du marché du travail: remédier à la crise de l'emploi des jeunes provoquée par le COVID-19*, Note de synthèse, mai 2020.

⁵ Menée conjointement par l'OIT, le Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC), le Forum européen de la jeunesse, le Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

qui ont un emploi ont souvent de mauvaises conditions de travail. En 2019, quelque 126 millions de jeunes travailleurs – soit 29,3 pour cent – vivaient dans une situation de pauvreté extrême ou modérée. Les plus durement touchés étaient les jeunes travailleurs du continent africain, dont plus de 64 pour cent sont pauvres. En 2016, trois jeunes travailleurs sur quatre au niveau mondial occupaient un emploi informel. Ce taux était encore plus élevé en Afrique et en Asie, où 95 pour cent et 86 pour cent des jeunes travailleurs, respectivement, occupaient un emploi informel cette année-là. À l'échelon mondial, la part des jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation (NEET), a elle aussi légèrement augmenté depuis 2012. En 2019, un cinquième (22,2 pour cent) des jeunes dans le monde appartenait à cette catégorie, dont deux tiers de jeunes femmes. Globalement, l'objectif 8.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après «Programme 2030»), à savoir réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation d'ici à 2020, est aujourd'hui encore plus hors de portée compte tenu de la crise provoquée par le COVID-19, et ne sera pas atteint si des mesures urgentes et durables ne sont pas prises.

5. Les résultats en matière d'emploi des jeunes varient considérablement d'une région à l'autre: en Europe et en Asie centrale, par exemple, le taux de NEET est tombé à 14,5 pour cent en 2019. Ce recul découle en grande partie des baisses conséquentes enregistrées dans l'Union européenne, grâce aux interventions de grande envergure menées dans le cadre du programme «Garantie Jeunesse». On note toutefois un écart persistant entre les chiffres concernant les jeunes femmes (16,7 pour cent) et les jeunes hommes (12,4 pour cent). Dans les Amériques, le taux de NEET était plus proche de la moyenne mondiale, à savoir 19,1 pour cent de la population jeune en 2019. Ailleurs, les taux étaient encore plus élevés et les disparités entre les hommes et les femmes plus prononcées; ainsi, dans les États arabes, 34 pour cent des jeunes, soit un sur trois, faisaient partie du groupe des NEET en 2019. Dans la région Asie-Pacifique, le chiffre correspondant était de 24,2 pour cent. Dans ces deux régions, les jeunes femmes étaient presque trois fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'appartenir à cette catégorie ⁶.
6. D'après les estimations, la croissance économique mondiale réelle est tombée à 2,9 pour cent en 2019, et la progression des échanges commerciaux s'est nettement ralentie pour atteindre 1,1 pour cent, soit le taux le plus faible depuis la crise économique mondiale de 2008. Telle était la situation à la veille de la crise liée au COVID-19, qui a exercé des pressions énormes sur les économies de toutes les régions. Selon les projections, le produit intérieur brut mondial devrait se contracter de 4,9 pour cent en 2020 ⁷, et le BIT estime que le nombre d'heures travaillées a baissé de 17 pour cent au niveau mondial au deuxième trimestre de 2020 (par rapport au quatrième trimestre de 2019) ⁸. Cette détérioration accélérée est particulièrement préjudiciable aux jeunes, car leurs perspectives d'emploi, par rapport à celles des travailleurs plus âgés, sont plus sujettes aux fluctuations des cycles commerciaux et aux ralentissements de l'activité économique.
7. Les tendances de la mondialisation, l'évolution démographique, les nouvelles technologies et le changement climatique aggravent encore les difficultés des jeunes en matière d'emploi. Bien que la population mondiale vieillisse, un nombre beaucoup plus important de jeunes entreront sur le marché du travail dans les pays émergents et en

⁶ BIT, *Global Employment Trends for Youth 2020* (un résumé analytique est disponible en français).

⁷ FMI, *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*, juin 2020.

⁸ BIT, *Le COVID-19 et le monde du travail, sixième édition*, Observatoire de l'OIT, 23 septembre 2020.

développement, où vivra la grande majorité (89,2 pour cent) des 1,3 milliard de jeunes en 2030. Dans ces pays, la création d'emplois décents pour les jeunes constitue donc une priorité stratégique. Si le vieillissement de la population exerce une pression croissante sur les systèmes de sécurité sociale, il offre également de nouvelles possibilités d'emploi aux jeunes, notamment dans le secteur de la santé et des services à la personne, secteurs qui sont et resteront plus que jamais importants pendant et après la crise due au COVID-19. Toutefois, sur le plan de l'emploi, les jeunes ont été durement touchés par cette crise étant donné leur surreprésentation dans les secteurs les plus concernés (hôtellerie et restauration, commerce en gros et de détail, industrie manufacturière, et immobilier, activités administratives et d'affaires) ⁹.

8. Dans les situations de conflits et de catastrophes, la crise liée au COVID-19 peut exacerber les causes de friction et attiser les conflits susceptibles de compromettre le développement, la paix et la cohésion sociale. Aussi, comme le prévoit la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, une attention particulière devrait-elle être accordée aux jeunes que la crise a rendus particulièrement vulnérables dans de telles situations. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (Déclaration du centenaire) mentionne également ce principe ¹⁰.
9. La crise actuelle a en outre mis en évidence les défis que posent les nouvelles technologies tout comme les possibilités qu'elles offrent, notamment aux jeunes. L'histoire a montré que le progrès technologique peut être une source de nouveaux emplois, même si la transition ne s'effectue pas toujours sans heurts. Depuis quelques années, les nouvelles technologies numériques en particulier créent des emplois, nouveaux et variés, susceptibles d'offrir une plus grande flexibilité, mais ces emplois ne sont pas toujours décents. Dans ce contexte, la Déclaration du centenaire souligne l'importance d'élaborer des politiques et des mesures permettant de relever les défis et de saisir les opportunités dans le monde du travail qui découlent des transformations associées aux technologies numériques, notamment le travail via des plateformes.
10. Lors du confinement mis en place dans de nombreux pays à travers le monde pour faire face à la pandémie de COVID-19, le recours au télétravail ¹¹ s'est généralisé, ce qui a permis aux entreprises de poursuivre leurs activités malgré la crise, et de limiter les pertes en matière de rendement économique et d'emploi. Le télétravail offre aux salariés une meilleure maîtrise et une plus grande souplesse dans leurs horaires de travail, mais la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale soulève certaines interrogations. Cela revêt une importance particulière dans le cas des jeunes femmes, car ce sont principalement elles qui assument les tâches domestiques et s'occupent de leur famille, et met l'accent sur la question de l'investissement dans l'économie du soin et des services à la personne. En outre, le télétravail se limite essentiellement aux professions hautement qualifiées et nécessite un accès à Internet de haute qualité. De ce fait, le passage au télétravail risque de creuser les inégalités existantes entre les jeunes des pays avancés et ceux des pays en développement. Par ailleurs, si les jeunes sont mieux armés que les travailleurs plus âgés pour réaliser la transition vers les

⁹ BIT, *Le COVID-19 et le monde du travail, deuxième édition*, Observatoire de l'OIT, 7 avril 2020.

¹⁰ La *Déclaration du centenaire* rappelle l'importance de prêter une attention particulière aux zones en proie à des conflits, à des catastrophes naturelles ou à d'autres situations d'urgence humanitaire dans le contexte de l'intensification de la coopération au sein du système multilatéral pour renforcer la cohérence des politiques.

¹¹ BIT, «The home as workplace: Trends and policies for achieving decent work», à paraître.

nouvelles technologies ¹², ils ont généralement une expérience professionnelle et des réseaux limités, ce qui diminue leurs chances d'accéder à des emplois décents ou de faire carrière dans l'économie numérique.

11. Les jeunes sont aux avant-postes des campagnes pour la durabilité environnementale. Le changement climatique a de profondes répercussions sur les sociétés, les systèmes de production et les marchés du travail et pourrait entraîner un mouvement migratoire des jeunes. La lutte contre le dérèglement climatique et les efforts faits pour renforcer l'économie circulaire pourraient constituer un gisement de nouveaux emplois, à condition que les jeunes acquièrent les compétences correspondantes et bénéficient de mesures de soutien permettant une transition juste vers ces nouveaux emplois.
12. Compte tenu des défis, persistants et nouveaux, que pose l'emploi des jeunes, en particulier dans le contexte de la crise actuelle liée au COVID-19, la communauté internationale s'intéresse vivement à ces questions, et l'on constate une demande accrue de la part de pays qui souhaiteraient bénéficier de l'assistance du BIT dans ce domaine. Au sein des forums internationaux – G20, groupe des BRICS ¹³, système des Nations Unies, autres organisations multilatérales, banques régionales et secteur privé –, l'emploi des jeunes est désormais une priorité. La crise due au COVID-19 risque de compromettre davantage la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), si toutes les parties prenantes n'agissent pas de manière concertée et collective.
13. Dans ce contexte, l'OIT doit impérativement renouveler son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, notamment à travers un plan d'action et de suivi pour la période 2020-2030. Les auteurs d'une évaluation indépendante de haut niveau de la stratégie et des actions de l'OIT pour l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes 2012-2017, réalisée en 2018, ont souligné que l'appel à l'action reste plus pertinent que jamais et, sur la base des résultats constatés durant la période d'évaluation, ont recommandé à l'Organisation de poursuivre son action dans ce domaine. Le document l'invitait également: à poursuivre et intensifier ses activités liées à l'emploi des jeunes en mettant l'accent sur le volet «demande» du marché de l'emploi et sur les thèmes relatifs à l'avenir du travail; à nouer des partenariats; et à soutenir les efforts de mobilisation des ressources. À sa 334^e session (octobre-novembre 2018), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de prendre en compte les recommandations formulées dans cette évaluation indépendante de haut niveau et de veiller à leur bonne mise en œuvre ¹⁴.
14. La crise actuelle a accéléré certains des changements à venir dans le domaine du travail, tels que la numérisation. La Déclaration du centenaire fournit des orientations pertinentes pour la reprise et pour reconstruire en mieux au sortir de la pandémie. Le plan d'action et de suivi pour la prochaine décennie doit donc être fermement ancré dans la Déclaration du centenaire, selon laquelle il est impératif d'agir de toute urgence pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr, qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous. Dans la résolution accompagnant la déclaration, la Conférence invite le Conseil d'administration à assurer le suivi et l'examen régulier de la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire, qui aura des répercussions sur l'emploi des

¹² BIT, *Global Employment Trends for Youth 2017: Paths to a better working future*, 2017 (un résumé analytique est disponible en français).

¹³ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde.

¹⁴ GB.334/PV, paragr. 888.

jeunes. En outre, à sa 73^e session (2019), l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 73/342, qui reconnaît l'intérêt particulier que présente la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, dont s'inspireront les entités de l'ONU pour élaborer une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail; cette résolution invite également les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières à envisager d'intégrer la teneur des politiques énoncées dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

15. Par conséquent, le plan d'action et de suivi proposé pour la période 2020-2030 prend en compte les besoins actuels et futurs des mandants, s'ils veulent relever les défis que pose l'emploi des jeunes et saisir les possibilités qui s'ouvrent à cet égard, ainsi que les enseignements tirés par le Bureau et ses partenaires en ce domaine durant la dernière décennie. Ce plan reconnaît que, en sa capacité d'organisation tripartite et normative qui entame son deuxième siècle d'existence, l'OIT a un rôle unique à jouer dans la communauté internationale pour assurer aux jeunes un plein emploi, productif et librement choisi, conformément aux conventions et recommandations pertinentes.
16. Pour préparer la discussion de ce plan d'action et de suivi, qui était initialement prévue à la 338^e session du Conseil d'administration, de vastes consultations ont eu lieu entre plusieurs départements du BIT, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, le groupe gouvernemental et les bureaux régionaux en janvier 2020. Le présent document a été mis à jour en septembre 2020, à la suite d'une deuxième série de consultations. Il a en outre bénéficié des consultations tenues avec les jeunes lors du Forum mondial sur l'emploi des jeunes, tenu à Abuja en août 2019¹⁵.

► II. Cadre stratégique du plan d'action et de suivi

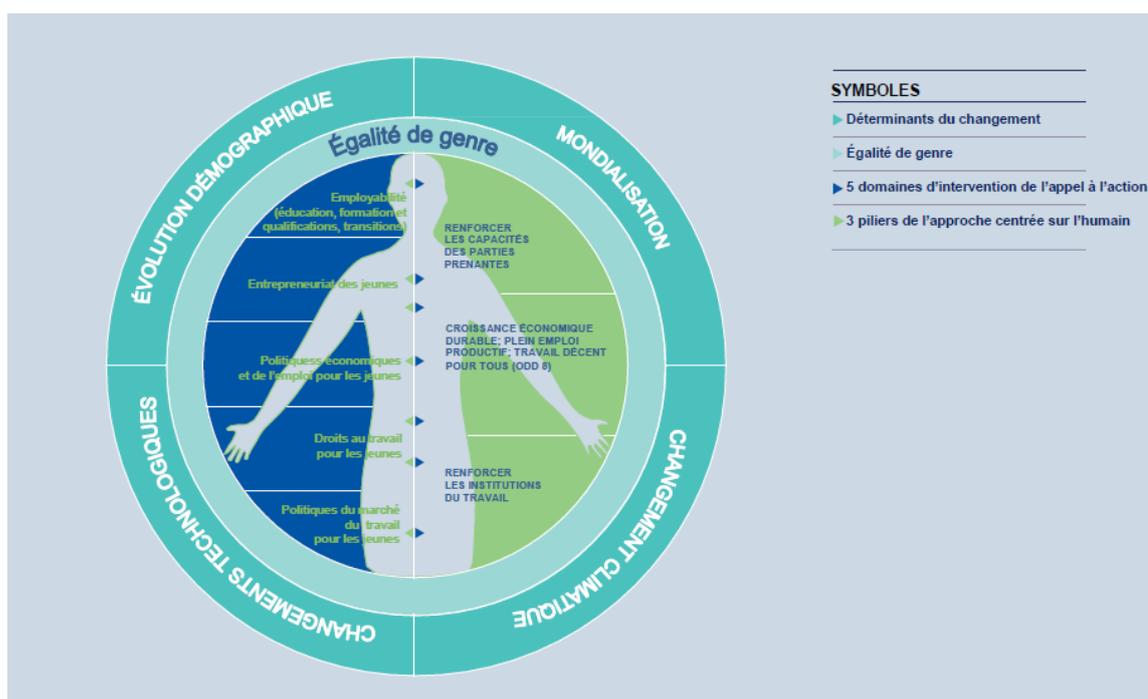
17. Compte tenu de la crise actuelle liée au COVID-19, qui s'accompagne d'une évolution profonde – induite notamment par l'innovation technologique, les changements démographiques et climatiques, ainsi que la mondialisation –, le présent plan d'action vise à promouvoir le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous les jeunes qui aspirent à travailler, et à parvenir à l'égalité, y compris l'égalité de genre, grâce à une approche porteuse de changements et centrée sur l'humain. La stratégie retenue consiste à renforcer le leadership de l'OIT dans ce domaine, en se fondant sur l'appel à l'action adopté par la Conférence en 2012 et la Déclaration du centenaire:
 - a) L'appel à l'action de 2012 invite les Membres à prendre diverses mesures favorisant une croissance économique favorable à l'emploi et à la création d'emplois décents – politiques macroéconomiques et du marché du travail; mesures stimulant l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes; adoption de droits – afin de s'attaquer aux conséquences sociales de la crise de l'emploi des jeunes, tout en préservant la viabilité financière et budgétaire du système. Ces principes directeurs reflètent une approche équilibrée et cohérente, qui prend en compte les volets

¹⁵ Lors du forum, les jeunes participants à une instance «tripartite-plus» ont publié une déclaration appelant l'OIT et ses mandants à collaborer plus étroitement avec les jeunes pour élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices, politiques et programmes visant la création d'emplois décents pour les jeunes, en s'appuyant sur les mécanismes existants d'engagement de la jeunesse susceptibles de renforcer le cadre tripartite afin d'assurer l'universalité, l'équité et les droits dans l'accès au travail décent.

«demande» et «offre» sur le marché du travail, afin de promouvoir le plein emploi productif et librement choisi, tout en mettant l'accent sur la protection et les droits sociaux. L'appel à l'action reconnaît l'importance de la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques par le biais du dialogue social et privilégie les mesures fondées sur la demande, au moyen de stratégies de création d'emplois pour les jeunes.

- b) Le plan d'action reprend à son compte les éléments de l'appel à l'action de 2012 au regard de l'approche «centrée sur l'humain» adoptée dans la Déclaration du centenaire, qui s'articule autour de trois piliers: premièrement, renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation; deuxièmement, renforcer les institutions du travail pour protéger adéquatement tous les travailleurs et réaffirmer la pertinence de la relation de travail comme moyen d'assurer la sécurité et la protection juridique des travailleurs, tout en reconnaissant l'étendue de l'économie informelle et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour assurer la transition vers l'économie formelle; et, troisièmement, promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ¹⁶.

► **Cadre stratégique du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes: un dispositif centré sur les jeunes**



18. Le cadre stratégique du plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes, illustré dans la figure ci-dessus, inscrit la promotion de l'emploi des jeunes dans une dynamique de développement qui met les jeunes au centre de la politique économique, environnementale et sociale. Pour ce faire, l'OIT privilégiera les politiques, stratégies et

¹⁶ Face à la crise provoquée par le COVID-19, l'OIT a proposé un cadre stratégique qui prévoit des dispositions visant à stimuler l'économie et l'emploi, à soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus, à protéger les travailleurs sur le lieu de travail, et à se fonder sur le dialogue social pour trouver des solutions.

programmes qui soutiennent l'insertion et l'intégration des jeunes sur le marché du travail, leur permettent de devenir des membres actifs de la société tout au long de leur vie et garantissent la protection de leurs droits. Elle appuiera les mesures efficaces permettant de soutenir les jeunes dans les phases de transition auxquelles ils seront confrontés tout au long de leur vie professionnelle et les incitera à s'engager dans les instances de dialogue social pour participer à la conception et au développement des futurs marchés du travail.

19. Compte tenu des nombreux défis auxquels sont confrontés les régions et les pays, les réponses devront être adaptées aux besoins et contexte locaux et s'articuler avec les stratégies régionales existantes de l'OIT et de l'ONU en matière d'emploi des jeunes, par exemple celle que l'OIT mettra en œuvre pour l'emploi des jeunes en Afrique. En outre, le plan d'action et de suivi sera aligné sur le Programme 2030, notamment les cibles 8.5, 8.6 et 8.b¹⁷ (dont l'OIT s'est vu confier la charge), les cibles connexes de l'objectif 4 et le programme et budget de l'OIT 2020-21, notamment ses résultats 3, 4 et 5¹⁸.

► III. Cadre de mise en œuvre

20. Par souci de continuité, les volets du plan d'action et de suivi pour 2020-2030 resteront identiques à ceux du plan précédent, mais l'accent sera davantage mis sur le lien entre les mesures en faveur de la reprise et de la résilience après la crise du COVID-19 et une action qui ouvre la voie à un avenir meilleur pour les travailleurs conformément à la Déclaration du centenaire. Ces volets sont les suivants: production et diffusion des connaissances; assistance technique et développement des capacités des mandants; partenariats et actions de sensibilisation. Les activités envisagées dans le cadre de ces trois domaines sont décrites dans les paragraphes ci-dessous. Une proposition plus détaillée, bien que non exhaustive, des volets du plan d'action et de suivi pour 2020-2030 figure en annexe du présent document.

Développement et diffusion des connaissances

21. Le plan d'action et de suivi prend en compte l'avantage comparatif du Bureau en matière de développement des connaissances sur les politiques de l'emploi et du marché du travail, grâce aux analyses et examens approfondis relatifs à l'emploi des jeunes. Les travaux de recherche porteront sur les trois priorités de la Déclaration du centenaire, comme le montre l'annexe au présent document. Le Bureau intensifiera ses travaux afin d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales intégrées pour l'emploi des jeunes, conformément à l'indicateur 8.b.1 du Programme 2030, qui porte sur la mise en œuvre de stratégies dans ce domaine. Il s'agira notamment de mettre résolument l'accent sur le développement de la demande de main-d'œuvre, de la productivité et des compétences afin de multiplier les possibilités offertes aux jeunes et de soutenir la

¹⁷ Cibles des ODD: 8.5 «D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale»; 8.6 «D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation»; 8.b «D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail».

¹⁸ Résultat 3 «Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous»; résultat 4 «Des entreprises durables pour créer des emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent»; et résultat 5 «Des compétences et un apprentissage tout au long de la vie afin de faciliter l'accès au marché du travail et les transitions professionnelles».

reprise qui suivra la crise économique et de l'emploi due au COVID-19. Le Bureau appuiera une démarche durable et fondée sur les droits susceptible de faciliter les transitions professionnelles sur le marché du travail; pour ce faire, il se fondera notamment sur les indicateurs concernant la transition entre l'école et le monde du travail et sur des analyses concernant le groupe des NEET. Le plan d'action et de suivi recensera en outre les expériences ayant donné de bons résultats et étudiera de nouveaux moyens de traiter les défis et les possibilités liés à l'emploi des jeunes face à la situation socio-économique actuelle inédite engendrée par la crise du COVID-19, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies en vue de faciliter la promotion du travail décent pour les jeunes. Il examinera aussi les divers contextes régionaux et nationaux, tout en mettant l'accent sur les moteurs de l'évolution future du travail et leur impact sur l'emploi des jeunes, comme il est indiqué dans le domaine d'action A du plan d'action et de suivi proposé (voir l'annexe du présent document).

22. Des recherches fondées sur des données factuelles seront menées, à partir des indicateurs du marché du travail des jeunes. Dans la mesure du possible, les résultats seront ventilés de manière à faire apparaître les données concernant spécifiquement les jeunes. Les cibles des ODD relatives aux jeunes (8.5, 8.6 et 8.b) seront suivies au moyen des indicateurs pertinents (8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 et 8.b.1)¹⁹, dont l'OIT à la charge. Le Bureau poursuivra ses efforts dans la collecte de données servant aux indicateurs des ODD²⁰.
23. Les résultats des recherches seront diffusés par divers moyens d'information et de communication – publications, outils, lignes directrices et autres produits et sites d'information –, y compris le dispositif d'échange d'informations de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, mis au point pour aider les mandants à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies plus efficaces et efficientes dans ce domaine, qui tiennent compte des différences de genre et mettent l'accent tant sur la quantité que sur la qualité des emplois.

Assistance technique et développement des capacités

24. Le Bureau poursuivra et intensifiera ses activités d'assistance technique et de développement des capacités, comme il est indiqué à la rubrique B de l'annexe ci-jointe «Éléments proposés pour le plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes», soit, essentiellement:
 - a) promouvoir l'élaboration de nouvelles politiques nationales de l'emploi tenant compte de la dimension de genre, y compris pour les jeunes (indicateur 8.b.1 du Programme 2030) pour une reprise n'excluant personne et riche en emplois après la crise liée au COVID-19;
 - b) mettre l'accent sur l'investissement et d'autres politiques axées sur la demande (macroéconomiques et sectorielles), la promotion de l'entrepreneuriat, les programmes de formation et les politiques actives du marché du travail afin de

¹⁹ Ces indicateurs, qui proviennent du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), sont les suivants: 8.5.1 «Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap»; 8.5.2 «Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap»; 8.6.1 «Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation»; 8.b.1 «Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie».

²⁰ Voir BIT, *Il est temps d'agir pour l'ODD 8: Intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale*, 2019.

- soutenir un cadre plus solide pour la création d'emplois et la protection sociale des jeunes;
- c) soutenir les évaluations de l'impact de l'évolution future du travail sur l'emploi des jeunes, qui a été amplifié par la crise du COVID-19, et des mesures prises pour y faire face, notamment dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, de la technologie, du changement climatique et de l'économie du soin et des services à la personne;
 - d) promouvoir un cadre d'action propice à l'entrepreneuriat des jeunes, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès des jeunes aux services financiers, aux marchés et aux services de développement des entreprises;
 - e) assurer des formations appropriées, notamment dans le domaine des compétences numériques et des compétences douces, ainsi qu'un apprentissage de qualité qui constitue un tremplin vers l'objectif du travail décent pour les jeunes;
 - f) promouvoir la non-discrimination et l'égalité de genre, l'application des normes internationales du travail et les droits du travail, ainsi qu'une transition équitable vers la durabilité environnementale, afin d'aider les jeunes à trouver un travail décent, notamment dans les nouveaux secteurs qui offrent des débouchés pendant la reprise après la crise du COVID-19;
 - g) apporter un soutien continu aux initiatives de dialogue social et de négociation collective qui associent les jeunes aux politiques de l'emploi, tout en renforçant la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à y contribuer;
 - h) renforcer les capacités des mandants tripartites et d'autres entités nationales, le cas échéant, en matière de promotion de l'emploi des jeunes, notamment dans le contexte des moteurs de l'évolution future du travail et de la crise du COVID-19, par des formations en présentiel, un apprentissage en ligne et d'autres modalités;
 - i) évaluer les mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes, avant et après leur mise en œuvre, afin d'améliorer les connaissances sur l'efficacité des mesures dans divers pays, notamment au regard des effets de la crise du COVID-19.

Partenariats et actions de sensibilisation

25. Le plan d'action et de suivi renforcera le rôle de l'OIT comme chef de file pour les questions relatives à l'emploi des jeunes dans le système multilatéral et d'autres instances, grâce à une coopération stratégique et aux accords institutionnels noués avec les principaux acteurs dans ce domaine. L'OIT nouera des partenariats concernant l'emploi des jeunes qui devront poursuivre plusieurs objectifs: intensifier l'action et l'impact des mesures adoptées en ce domaine; promouvoir la participation des jeunes (dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'emploi des jeunes et de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse); établir des liens avec les processus et forums mondiaux et régionaux à fort impact – comme le Programme 2030, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social de l'ONU, le G20, le groupe des BRICS, le G7 et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Le Bureau continuera également à réaffirmer le leadership mondial de l'OIT quant aux objectifs du Programme 2030 concernant spécifiquement les jeunes (notamment la cible 8.6). On trouvera une liste non exhaustive de ces partenariats et actions de sensibilisation à la rubrique C de l'annexe ci-jointe «Éléments proposés pour le plan d'action et de suivi concernant l'emploi des jeunes».

26. L'OIT joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, dont elle est l'hôte. Élaborée en 2015 par 21 entités des Nations Unies, puis approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), cette initiative concrétise la démarche globale du système des Nations Unies pour la promotion de l'emploi des jeunes à l'échelon mondial. Le Bureau appuie les autres partenariats dédiés au développement de la jeunesse, notamment: le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes; le partenariat «Génération sans limites» de l'UNICEF; la Coalition mondiale pour l'emploi des jeunes (Banque mondiale); le Youth Employment Funders Group, ainsi que d'autres partenariats thématiques, tels que ceux visant à promouvoir des emplois décents pour les jeunes dans l'économie numérique et l'économie rurale, avec l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, respectivement.
27. Au niveau des pays, le Bureau appuiera les partenariats centrés vers des actions concrètes, susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action et de suivi, dans le cadre des activités de coopération au développement de l'OIT (y compris les programmes conjoints de l'ONU liés au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les programmes conjoints, notamment dans les domaines étroitement liés entre eux que sont l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix).
28. La communication et la coopération au développement seront un thème récurrent à toutes les étapes de mise en œuvre du plan d'action et de suivi. Le Département de la communication et de l'information du public (DCOMM) continuera de fournir des conseils et un soutien à la communication, afin que les principaux publics visés soient informés et participent à l'amélioration des connaissances et aux recherches, ainsi qu'aux rencontres et initiatives de l'OIT en matière d'emploi des jeunes. Le portefeuille Opérations de terrain et Partenariats appuiera les actions de mobilisation des ressources et l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre et l'extension du plan d'action et de suivi, y compris l'accès aux ressources consacrées à la sortie de crise après la pandémie de COVID-19.
29. Les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les organisations internationales sont demandeurs de programmes d'apprentissage, plus nombreux et de meilleure qualité; le BIT peut jouer un rôle majeur à cet égard en fournissant des conseils techniques sur le sujet, et en améliorant les bases de données sur les dispositifs qui ont fait leurs preuves à cet égard, et qui permettent de formaliser, développer et pérenniser les systèmes d'apprentissage. La collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et le partenariat avec le Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN) contribuent notablement à renforcer la sensibilisation à ce sujet et les actions prises en ce domaine.

► IV. Modalités de mise en œuvre et mobilisation des ressources

30. Le Bureau mettra en œuvre le plan d'action et de suivi selon les modalités suivantes:

- a) la direction technique et la coordination des travaux sur l'emploi des jeunes au BIT seront confiées au Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT), au sein du service des politiques de l'emploi et du marché du travail (EMPLAB);
 - b) un groupe d'action interdépartemental pour l'emploi des jeunes, comprenant les départements mentionnés dans l'annexe et les points focaux régionaux, sera créé pour renforcer la coordination et la mise en œuvre des activités du Bureau concernant l'emploi des jeunes, ainsi que la production de rapports sur ces sujets. EMPLAB convoquera les réunions du groupe d'action.
31. Le plan d'action et de suivi intégrera des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis; ces derniers seront contrôlés par le groupe d'action interdépartemental pour l'emploi des jeunes, qui fera rapport au Conseil d'administration tous les deux ans. Les évaluations menées sur la période 2020-2022 serviront de base à l'évaluation globale de la performance et à l'évaluation de haut niveau de la réponse de l'OIT à la crise liée au COVID-19, qui seront réalisées par le Bureau d'évaluation du BIT en 2022. En outre, le Bureau de l'évaluation de l'OIT mènera de manière indépendante des évaluations d'étape, ainsi que des évaluations finales du plan d'action et de suivi.
 32. Le Bureau redoublera d'efforts pour identifier et redéployer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action et de suivi actualisé, dans la limite des ressources disponibles; pour ce faire, il appliquera des méthodes de planification et de programmation axées sur les résultats.
 33. Le Bureau doit mobiliser des ressources extrabudgétaires et créer de solides partenariats s'il veut être en mesure de répondre aux demandes accrues d'assistance et de développement des capacités des mandants de l'OIT dans toutes les régions, et mettre pleinement en œuvre le plan d'action et de suivi actualisé. Le Bureau élaborera une stratégie de coopération au développement pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action et de suivi dans le cadre des plans et mesures plus larges de relance préconisés par l'OIT pour l'après-COVID-19. Le lien avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et les fonds destinés à soutenir le redressement après la crise du COVID-19, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19, sera l'une des pierres angulaires de la stratégie de coopération au développement, qui comprendra d'autres éléments, notamment le développement continu de partenariats bilatéraux et public-privé.

► **Projet de décision**

34. **Sous réserve des orientations qui se dégageront de son examen du nouveau plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes, le Conseil d'administration invite le Directeur général à tenir pleinement compte de la stratégie et des éléments opérationnels exposés dans le document GB.340/POL/2 lorsqu'il allouera des ressources pour les travaux du Bureau sur l'emploi des jeunes, pendant la période biennale en cours et les périodes biennales à venir, et à faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030.**

Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<p>d) Développer les connaissances sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation.</p> <p>e) Réaliser des enquêtes et des analyses sur les répercussions de la crise du COVID-19 sur les jeunes et les mesures prises pour y faire face.</p> <p>f) Diffuser des informations sur un portail dédié, entre autres.</p> <p>2. Évaluation de l'impact:</p> <p>a) Renforcer les méthodes servant à évaluer l'impact des politiques et des actions du BIT en faveur de l'emploi des jeunes.</p> <p>b) Démontrer ce qui fonctionne, dans les actions menées en faveur de l'accès des jeunes au marché du travail, pourquoi et pour qui, notamment sur ce qui a une incidence sur l'avenir du travail des jeunes.</p> <p>c) Réaliser des synthèses et des analyses des bonnes pratiques de promotion du travail décent adaptées à chacun des différents acteurs de l'emploi des jeunes.</p> <p>d) Compiler des données factuelles sur la contribution de l'emploi des jeunes à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale en situation de fragilité, notamment dans le contexte du COVID-19.</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, DEVINVEST, SKILLS, RESEARCH et EVAL)</p>	<p>3. Développement des capacités: organiser, aux niveaux international, régional et national, des activités de développement des capacités, notamment grâce à l'apprentissage en ligne et à des volets de la plateforme de collaboration (académies tripartites, cours de formation sur les nouvelles questions stratégiques, l'accent étant mis sur la reprise, la reconstruction et la résilience après la crise du COVID-19 (y compris pour les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation), travaux de recherche, conseils aux mandants en matière d'élaboration de politiques fondées sur les faits, etc.).</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, RESEARCH, DEVINVEST, NORMES, SOCPRO, ACTRAV, ACT/EMP et Centre de Turin)</p>
<p>Développer les capacités de toutes et tous</p> <p>1. Mise au point de modèles d'intervention qui apportent un soutien, principalement aux jeunes, pour faciliter les transitions tout au long de la vie vers l'avenir du travail, et mise à jour des modèles existants.</p> <p>2. Élaboration d'outils et de principes directeurs afin de définir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie adaptées aux jeunes.</p> <p>3. Travaux de recherche sur des questions stratégiques pertinentes pour l'avenir du travail des jeunes, en lien avec les capacités de ces derniers:</p> <p>a) La migration et la transférabilité des droits et des compétences.</p> <p>b) L'apprentissage tout au long de la vie.</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, SKILLS, INWORK, SOCPRO, GED/ILOAIDS, RESEARCH, MIGRANT, SECTOR, DEVINVEST et Green Jobs)</p>	<p>1. Assistance technique pour contribuer à l'élaboration, l'actualisation et l'examen des politiques nationales en faveur de l'emploi des jeunes qui promeuvent des marchés du travail inclusifs et les transitions, tout au long de la vie, vers l'avenir du travail:</p> <p>a) L'employabilité des jeunes; les compétences des jeunes; les compétences de base; la formation en situation de travail (apprentissage et stages de qualité et validation des acquis de l'expérience).</p> <p>b) Les droits des jeunes au travail (salaires, temps de travail, sécurité et santé au travail et prévention de la violence et du harcèlement dans le monde du</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, SKILLS, SOCPRO, GED, ILOAIDS, INWORK, MIGRANT et LABADMIN/OSH) BR, BP et ETD</p>

Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> c) Les services de l'emploi pour les jeunes afin de faciliter l'accès à des emplois de meilleure qualité. d) Les compétences (y compris les compétences numériques) et la protection du travail pour les travailleurs effectuant un travail en ligne. e) Le télétravail et la connectivité. f) La protection sociale des jeunes. g) La sécurité et la santé au travail et le bien-être des travailleurs, y compris les effets sur la santé mentale des nouvelles technologies utilisées au travail et de la crise du COVID-19. h) Les valeurs et les aspirations associées au travail dans le contexte du COVID-19 et de l'après-COVID-19. 		<ul style="list-style-type: none"> travail, égalité de genre et non-discrimination, droit à la déconnexion, etc.). c) L'accès de tous les jeunes à la sécurité sociale. d) La modernisation des services de l'emploi, incluant des aides pour développer les capacités des jeunes en matière de recherche d'emploi et l'amélioration des plateformes de mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et des mécanismes de ciblage et d'information (le but étant d'atteindre les groupes de jeunes défavorisés² et marginalisés). e) L'apprentissage tout au long de la vie pour une société active tout au long de la vie. f) La cohésion sociale et la coexistence pacifique en situation de fragilité grâce à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels. 	

Renforcer les institutions du travail	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travaux de recherche et outils visant à améliorer les résultats, pour les jeunes, du dialogue social, y compris des politiques transnationales. 2. Outils favorisant une participation efficace des jeunes au dialogue social et à la négociation collective dans la période de l'après-COVID-19. 3. Méthodes d'évaluation visant à rendre les institutions nationales du dialogue social plus inclusives et efficaces afin, notamment, qu'elles répondent mieux aux préoccupations des jeunes concernant le marché du travail. 4. Suivi et analyse des tendances en matière de protection des droits des jeunes au travail, notamment de protection contre les discriminations fondées sur l'âge, et recoupement des caractéristiques (telles que le sexe, la race, l'ethnicité, l'orientation et l'identité sexuelles, le handicap et le statut de migrant), et des problèmes liés à la SST. 	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, DEVINVEST, DIALOGUE, ENTERPRISES, SECTOR, NORMES, SOCPRO, INWORK, ACTRAV et ACT/EMP), BR, BP et ETD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir une assistance technique pour appuyer les activités de suivi des droits des jeunes au travail et la communication d'informations sur ces droits. 2. Organiser un module de formation comprenant des activités en ligne ainsi que d'autres activités à l'intention des mandants et des autres acteurs travaillant sur les défis et les possibilités liés à l'emploi des jeunes dans la période de l'après-COVID-19. 3. Fournir une assistance technique visant à faire en sorte que les jeunes bénéficient d'une protection sociale adaptée. 4. Fournir une assistance technique en soutien aux initiatives et mécanismes de dialogue social et de négociation collective ayant une influence sur l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi des jeunes. 5. Développer les capacités des partenaires sociaux au sujet de l'emploi des jeunes, y compris 	Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, INWORK, ENTERPRISES, DIALOGUE, LABADMIN/OSH, ACTRAV, ACT/EMP, SOCPRO et Centre de Turin), BR, BP et ETD
--	--	---	--	---

Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<p>5. Promotion des bonnes pratiques en matière d'application des normes internationales du travail et d'exercice, par les jeunes, de leurs droits au travail.</p> <p>6. Processus permettant aux jeunes de faire entendre leur voix et d'être représentés dans les organisations de travailleurs et d'employeurs (y compris dans les situations de conflit et de catastrophe, pour faire du dialogue social un moyen efficace de promotion de la paix et de la résilience).</p> <p>7. Faire évoluer les services de l'emploi publics et privés aux niveaux mondial et régional pour remédier aux désavantages que subissent les jeunes sur le marché du travail et promouvoir l'emploi.</p>		<p>en organisant des consultations et des discussions inclusives, tant en présentiel qu'en ligne, sur les politiques en faveur de l'emploi des jeunes dans la période de l'après-COVID-19.</p> <p>6. Renforcement des capacités des services de l'emploi publics et privés et des systèmes d'information sur le marché du travail pour promouvoir l'emploi des jeunes, y compris avec la participation du secteur privé.</p>	
<p>Promouvoir une croissance économique durable, le plein emploi productif et le travail décent</p> <p>1. Travaux de recherche sur l'impact des politiques macroéconomiques sur la création d'emplois pour les jeunes, dans le contexte du COVID-19 et de l'après-COVID-19.</p> <p>2. Recueil de données prouvant que la transformation structurelle a un impact sur l'emploi des jeunes, l'accent étant mis sur les changements touchant la productivité et la qualité des emplois.</p> <p>3. Recueil de données sur l'évolution de la qualité des emplois: informalité, sous-emploi, revenus et intégration des jeunes femmes dans le marché du travail.</p> <p>4. Travaux de recherche et outils sur lesquels s'appuieront des politiques en matière de marché du travail et de développement des compétences qui faciliteront la transition des jeunes vers un travail décent, y compris pour les jeunes qui ne travaillent pas et qui ne suivent ni études ni formation, et pour les groupes de jeunes défavorisés ².</p> <p>5. Connaissances sur les secteurs porteurs pour l'emploi des jeunes, notamment le secteur</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, SKILLS, STATISTICS, DEVINVEST, RESEARCH, ENTERPRISES, Green Jobs, SECTOR, SOCPRO, ACT/EMP, ACTRAV, NORMES, INWORK, MIGRANT)</p>	<p>1. Fournir une assistance technique afin de soutenir la mise en place de politiques et de stratégies nationales en faveur de l'emploi des jeunes, notamment:</p> <p>a) Des programmes de premier emploi.</p> <p>b) La promotion de l'employabilité des jeunes par la formation en situation de travail (apprentissage et stages de qualité) et le développement des compétences de base.</p> <p>c) L'entrepreneuriat, le travail indépendant des jeunes; le développement des entreprises sociales et des coopératives;</p> <p>d) Un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la pérennité des entreprises afin que les jeunes aient accès à un emploi décent.</p> <p>e) La transition des jeunes vers la formalité.</p> <p>f) La promotion de l'emploi des jeunes au service de la paix et du renforcement de la résilience dans les situations de fragilité et de crise (y compris les pandémies).</p> <p>g) Les secteurs porteurs pour l'emploi des jeunes, notamment le secteur de la santé, et les apports à</p>	<p>Cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, ACT/EMP, DEVINVEST, SKILLS, INWORK, ENTERPRISES, Green Jobs, GOVERNANCE, SOCPRO, SECTOR, NORMES), BR, BP et ETD</p>

Domaine d'action A: Production et diffusion des connaissances		Domaine d'action B: Assistance technique et développement des capacités	
Mesures	Partenaires	Mesures	Partenaires
<p>de la santé, et sur les apports à l'emploi des jeunes des économies rurale, numérique, circulaire, créative et du soin et des services à la personne.</p> <p>6. Études, compilations, analyses et rapports sur les politiques et les stratégies nationales en faveur de l'emploi des jeunes (indicateur 8.b.1 du Programme 2030) dans le contexte du COVID-19 et de l'après-COVID-19.</p> <p>7. Recherches sur les questions stratégiques ayant une incidence sur l'avenir du travail pour les jeunes, en lien avec l'emploi productif et le travail décent.</p> <p>8. Informatisation du travail et des nouvelles formes d'emploi au sein de l'économie des plateformes (protection des données et respect de la vie privée, droit à la déconnexion, répercussions sur la liberté syndicale et la négociation collective, etc.).</p> <p>9. Transformation des modèles de production et de consommation.</p> <p>10. Environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la pérennité des entreprises afin que les jeunes aient accès à un emploi décent.</p> <p>11. Insertion sur le marché du travail des jeunes migrants et réfugiés, pour une société ouverte à tous.</p> <p>12. Connaissances sur la réinsertion socio-économique des jeunes et la contribution de l'emploi des jeunes à la paix, à la cohésion sociale et à la résilience dans les situations de catastrophe et d'après conflit.</p>		<p>l'emploi des jeunes des économies rurale, numérique, circulaire, créative et du soin et des services à la personne.</p> <p><i>h)</i> Les programmes publics d'emploi pour les jeunes (y compris en matière d'adaptation au changement climatique et de réponse aux catastrophes).</p> <p><i>i)</i> L'accès à la protection sociale.</p> <p>2. Renforcer les capacités pour que des politiques et des mesures favorisant l'essor de l'emploi des jeunes soient engagées grâce à des transformations structurelles (y compris dans les situations présentant un risque de conflit).</p>	

¹ La cellule de travail du BIT sur l'emploi des jeunes sera composée de membres des départements et bureaux du BIT travaillant sur l'emploi des jeunes.

² Y compris les jeunes en situation de handicap, les jeunes autochtones ou les jeunes vivant avec le VIH ou le sida.

* BR: bureau régional; BP: bureau de pays; ETD: équipe d'appui technique au travail décent.

Domaine d'action C: Partenariats et sensibilisation

Mesures

Partenaires

- | | |
|---|---|
| <p>1. Renforcer l'égalité de genre ainsi qu'une approche des investissements pour l'emploi des jeunes fondée sur les droits et intégrer ces principes à tous les partenariats actuels et futurs ainsi qu'aux actions de sensibilisation (campagnes, manifestations) sur l'emploi des jeunes.</p> | <p>Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes</p> |
| <p>2. Renforcer le pouvoir fédérateur de l'OIT sur le dialogue social en faveur de l'emploi des jeunes afin de promouvoir des partenariats régionaux et thématiques autour de questions liées à l'avenir du travail pour les jeunes s'appuyant sur les éléments, tendances et nouvelles données produits par le Bureau.</p> | <p>Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, GED, ILOAIDS et SECTOR)</p> |
| <p>3. Mettre à profit l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et sa plateforme numérique pour attirer l'attention d'un grand nombre de parties prenantes sur la question de l'emploi des jeunes, et encourager le développement et la diffusion de connaissances, notamment sur les mesures qui ont réussi à améliorer la situation des jeunes sur le marché de l'emploi aujourd'hui, et qui réussiront demain, tout en menant dans le même temps des actions ciblées aux niveaux mondial, régional et local afin de promouvoir le travail décent pour les jeunes.</p> | <p>Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB)</p> |
| <p>4. Profiter de ce que l'OIT a la charge des indicateurs du Programme 2030 relatifs à l'emploi des jeunes – les indicateurs 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 et 8.b.1 – et des données issues de ces indicateurs pour faire avancer les connaissances, conduire un travail de promotion et de sensibilisation afin de mobiliser les décideurs politiques et de cibler les politiques sur la question du travail décent pour les jeunes dans les principaux forums et mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux.</p> | <p>La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB et STATISTICS)</p> |
| <p>5. Communiquer régulièrement, dans le cadre des recommandations stratégiques de l'OIT sur les politiques de relèvement à mettre en œuvre après la crise du COVID-19, avec les membres des partenariats conclus aux niveaux mondial, régional et national pour asseoir le rôle de chef de file de l'OIT en matière d'emploi des jeunes et leur apporter une réelle valeur ajoutée.</p> | <p>La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, MULTILATERALS, BR, BP et ETD)</p> |
| <p>6. Profiter des conférences régulières sur l'emploi des jeunes organisées ou soutenues par le Bureau pour faire connaître plus largement les informations dont dispose le BIT, la plateforme de l'emploi décent pour les jeunes et les procédures d'examen par les pairs sur les politiques et les programmes en faveur de la reprise, de la reconstruction et de la résilience après la crise du COVID-19, pour mettre en commun les stratégies des mandants tripartites sur les mesures efficaces pour l'emploi des jeunes et pour trouver plus facilement de nouvelles possibilités de collaboration et de mobilisation des ressources.</p> | <p>Tout le BIT – La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB et Centre de Turin)</p> |
| <p>7. Promouvoir et faire connaître la représentation et les droits des jeunes et faire entendre leur voix. Organiser un forum tripartite de la jeunesse en 2025 pour évaluer, à mi-parcours, la situation de l'emploi des jeunes par rapport aux cibles concernées du Programme 2030 et aux progrès réalisés dans la période de l'après-COVID-19. Soutenir la création de forums de discussion tripartites sur les jeunes aux niveaux régional et national.</p> | <p>La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (EMPLAB, NORMES, ACTRAV, ACT/EMP et Centre de Turin)</p> |
| <p>8. Renforcer le dialogue social pour le travail décent et l'emploi productif, pour les jeunes et avec les jeunes.</p> | <p>La cellule de travail sur l'emploi des jeunes (DIALOGUE, EMPLAB, OIE et CSI)</p> |

Domaine d'action C: Partenariats et sensibilisation

Mesures	Partenaires
---------	-------------

<p>9. Intensifier la mobilisation des ressources en s'appuyant sur la plateforme collaborative de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et sur d'autres partenariats existants, afin d'élargir et de diversifier le réseau de l'OIT sur l'emploi des jeunes.</p>	<p>La cellule de travail sur l'emploi des jeunes</p>
--	--

DCOMM continuera de fournir des conseils et un **soutien à la communication** pour que les principaux publics visés soient informés et qu'ils participent à l'amélioration des connaissances et aux recherches ainsi qu'aux rencontres et initiatives concernant l'emploi des jeunes qui seront décidées dans le cadre du plan d'action et de suivi.

Coopération pour le développement: PARDEV apportera un soutien à la mobilisation des ressources et à la création de partenariats pour la mise en œuvre et l'accélération du plan d'action et de suivi.